

### Article 43 du Règlement

Que le chef de l'opposition indique publiquement si les membres de son parti et lui-même s'estiment liés par leur serment de membre du conseil privé.

Et qu'en outre le comité permanent des privilèges et des élections soit saisi des déclarations du député de Durham-Northumberland pour qu'il puisse déterminer s'il a, en les faisant, manqué à son serment de membre du conseil privé.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET GARRISON—LA DÉCLARATION DU PREMIER  
MINISTRE LYON DU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Robert Bockstael (Saint-Boniface):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que lors d'une entrevue radiophonique au sujet des négociations internationales entre le premier ministre (M. Trudeau) et le président Reagan concernant le projet de détournement des eaux Garrison, le très honorable Sterling Lyon, premier ministre du Manitoba, aurait déclaré qu'il tenait à témoigner toute son admiration au gouvernement fédéral pour la façon dont celui-ci avait mené cette affaire, je propose, avec l'appui du député de Gatineau (M. Cousineau):

Que la Chambre s'associe à l'unanimité à cet éloge du premier ministre Lyon.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA PEINE DE MORT

LE VOTE DE DÉFIANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante. Plus tard dans la journée, la Chambre sera saisie d'une motion qui portera non pas directement sur la question de la peine capitale, mais plutôt sur le droit qu'a le Parlement de débattre cette question. La motion invitera les députés à approuver le renvoi de la question au comité permanent de la justice et des affaires juridiques pour qu'il l'examine en profondeur. Cette motion ne doit pas être considérée comme un vote sur le rétablissement de la peine capitale.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Darling:** Cette motion pourrait revenir à la Chambre au terme des délibérations du comité. Je propose donc, avec

l'appui du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que la Chambre reconnaisse que la motion dont elle sera saisie ce soir à 9 h 45, en vertu de l'article 58 du Règlement, porte sur le droit des députés de débattre toutes les questions d'intérêt public et de les renvoyer aux comités permanents pour qu'ils les étudient et en fassent rapport, et qu'elle n'entraîne pas à ce stade-ci une décision sur la peine capitale ni un vote de confiance à l'égard du gouvernement.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

### RADIO-CANADA

LES PROGRAMMES SUR L'AGRICULTURE—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'à titre d'organisme financé par le Trésor public Radio-Canada se doit de faire preuve dans ses émissions d'une intégrité et d'une impartialité journalistiques de premier ordre, et comme l'émission diffusée hier soir à la télévision *The Monopoly Game* a présenté la Commission canadienne du blé sous un jour tout à fait faux et malhonnête, je propose, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que la Chambre reproche au secteur du réseau anglais de Radio-Canada chargé des émissions sur l'agriculture et les ressources de toujours présenter des émissions partiales et réactionnaires sur l'agriculture; et, en outre, que la Chambre somme M. Al Johnson, président de Radio-Canada, de congédier le réalisateur de *The Monopoly Game*, M. Doug Lower, et les autres responsables de l'émission et de les remplacer par des personnes disposées à produire des émissions impartiales sur l'agriculture.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA PEINE DE MORT

LE DÉBAT SUR LA MOTION DE CENSURE—RECOURS À L'ARTICLE  
43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Lang (Kitchener):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le parti conservateur a présenté une motion sur l'importante question de la peine capitale et qu'il a lié cette motion au débat sur les subsides, de sorte qu'elle devient une motion de censure qui, si elle est adoptée, nous mettra dans une situation ridicule car la question de la peine capitale...

**Des voix:** Oh, oh!